

RENCONTRE AUTOUR DE LA GESTION FORESTIERE À CHEPTAINVILLE

VISITE TERRAIN AVEC LES PARTENAIRES LOCAUX

- MARDI 2 AVRIL 2024



PROGRAMME

14h00 - 14h30

- 1 Mot de bienvenue
- 2 La forêt en Île-de-France
- 3 Île-de-France Nature
- 4 Le régime forestier
- **5** Le dispositif de suivi des interventions en forêt
- 6 La forêt régionale de Cheptainville

14h30 – 16h00 : Visite de parcelles



Jérôme REGNAULT

1^{er} Vice-Président



L'UNION RÉGIONALE DES COLLECTIVITÉS FORESTIÈRES D'ÎLE-DE-FRANCE

Matthieu DELCAMBRE

Président de l'URCOFOR



Créée en 2022,

l'Union Régionale des Collectivités forestières

d' Île-de-France est une association d'élus qui

accompagne et représente

les collectivités forestières propriétaires de

forêts et toutes celles impliquées dans la

valorisation de la forêt et de la filière forêt-bois



Les Communes forestières



Accompagnent les élus sur toutes les questions liées à la forêt, à la filière et à l'utilisation du bois

EN ILE-DE-FRANCE

Plus de **350 élus référents forêt-bois 45 collectivités adhérentes**

AU NIVEAU NATIONAL

Créée en 1930

Plus de 6 000 collectivités membres, soit 60% de la surface des forêts communales

Des structures départementales et/ou régionales sur quasiment toute la France

Une **Fédération Nationale** (FNCOFOR) dont le président est M. Philippe Canot 90 salariés au total



Notre philosophie : valoriser les territoires forestiers et placer la forêt et le bois au cœur du développement local

LA FORÊT EN ÎLE-DE-FRANCE

287 690 ha

24 % du territoire (une moyenne nationale à 31%)

- 70 % de forêts de propriété privée près de 148 000 propriétaires différents
- 30 % de forêts de propriété publique gérées par ou en partenariat avec l'Office National des Forêts
 - → Forêts domaniales (propriété de l'Etat)
 - → Forêts départementales
 - → Forêts communales

. . .

→ et Forêts régionales!





Des forêts franciliennes qui accueillent du public :

35 % des bois et forêts ouverts au public*

100 millions de visiteurs par an

ÎLE-DE-FRANCE NATURE

Forte de plus de 45 ans d'expérience, Île-de-France Nature protège le patrimoine naturel régional, le valorise et agit pour la renaturation en zone urbaine.

En déployant à l'échelle locale les stratégies environnementales de la Région, Île-de-France Nature :

ACCOMPAGNE LES COLLECTIVITÉS (création, extension, requalification d'espaces verts et de nature)

PRÉSERVE, AMÉNAGE ET OUVRE AU PUBLIC LES ESPACES NATURELS

CRÉE DES CONTINUITES VERTES

SOUTIENT L'AGRICULTURE FRANCILIENNE

Le but ? Préserver et favoriser la biodiversité, s'adapter au changement climatique et améliorer la qualité de vie des Franciliens.

Les financements :

68% par dotation du Conseil Régional 17 % par les Collectivités pour l'entretien des sites 14% par les ressources propres 1% autres (Natura 2000, RNR, compensation, ...) **CHIFFRES CLEFS**

45 530 ha

sous veille foncière

57 PRIF

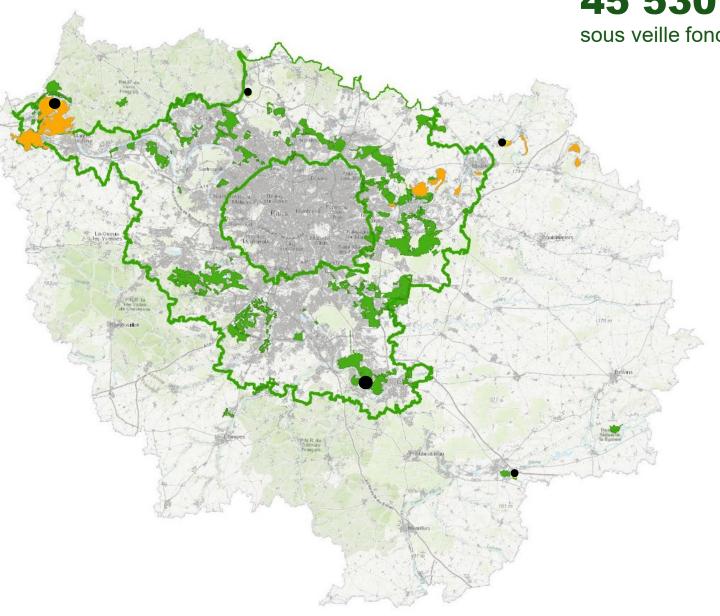
représentant un total de 45 530 ha

14 897 ha

acquis pour le compte de la Région

Réserves naturelles régionales en gestion sur les 12 que compte l'Île-de-France

sites Natura 2000 représentant une surface de 8 700 ha et animés par Île-de-France Nature



N° de licences : FSC-C104680 ; PEFC 10-21-14/1

POLITIQUE, OBJECTIFS ET MODE DE GESTION D'ÎLE-DE-FRANCE NATURE

40

forêts régionales périurbaines Soit 10 860 ha Dont 8 935 ha dotés de documents de gestion forestière

100 %

des forêts régionales certifiées FSC® et/ou PEFCTM

Répartition des forêts par surface*



Plus de 500 ha : 5 forêts



De 200 à 500 ha : 8 forêts



De 0 à 200 ha : 12 forêts

* Parmi les forêts aménagées

19 200 m³

de bois issus des forêts régionales pour alimenter la filière en 2022

POLITIQUE, OBJECTIFS ET MODE DE GESTION D'ÎLE-DE-FRANCE NATURE

Une politique issue des stratégies environnementales de la Région :

- Développer la nature partout et pour tous
- Limiter les effets du changement climatique
- Améliorer le cadre de vie des Franciliens (santé environnementale)
 - Protéger et valoriser le patrimoine naturel / la biodiversité
 - Assurer la multifonctionnalité des forêts en Île-de-France

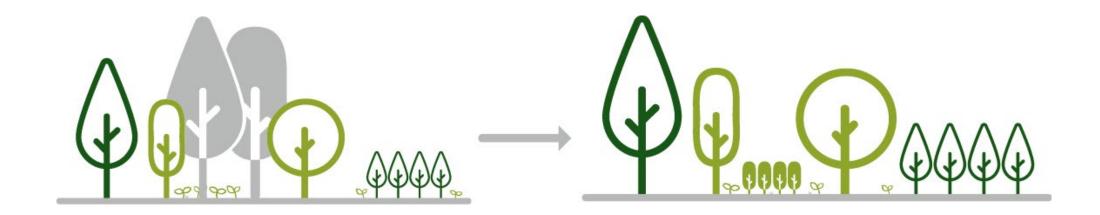


Nos objectifs de gestion :

- 1. Accueillir le public
- 2. Préserver la biodiversité
- 3. Renouveler les peuplements

POLITIQUE, OBJECTIFS ET MODE DE GESTION D'ÎLE-DE-FRANCE NATURE

Notre mode d'intervention : la sylviculture mixte à couvert continu (ou futaie irrégulière)



La futaie irrégulière : une coupe réalisée tous les 8 ans environ, pour amener progressivement la forêt vers un mélange équilibré d'arbres de différents âges et tailles.

LE RÉGIME FORESTIER ET L'ONF

CADRE RÉGLEMENTAIRE

Le régime forestier est inscrit dans le code forestier :

- Article L211-1 : « Sont soumises au régime forestier les forêts susceptibles d'aménagement, d'exploitation régulière ou de reconstitution qui appartiennent aux départements, communes, ... »
- Article L212-1 : « Les bois et forêts relevant du régime forestier sont gérés conformément à un document d'aménagement approuvé par arrêté du représentant de l'Etat après accord de la collectivité »

L'Office national des forêts est le gestionnaire des forêts soumises :

- Rédaction d'un document d'aménagement
- Marquage et mise en vente des bois
- Suivi des exploitations
- Proposition d'un programme de travaux forestiers
- Contrôle des limites foncières

LE DISPOSITIF DE SUIVI DES INTERVENTIONS EN FORÊT

Le contexte actuel autour de la gestion forestière évolue et nécessite d'informer l'ensemble des parties prenantes.

Île-de-France Nature a mis en place un nouveau dispositif pour mieux **informer les élus** et les partenaires et **communiquer auprès du grand public**.

Concrètement, l'Agence s'est engagée sur des prescriptions de gestion généralisées :

- Pas d'abattage en période de nidification (du 1^{er} mars au 31 juillet, et hors mise en sécurité)
- Pas d'interventions les jours de chasse de régulation

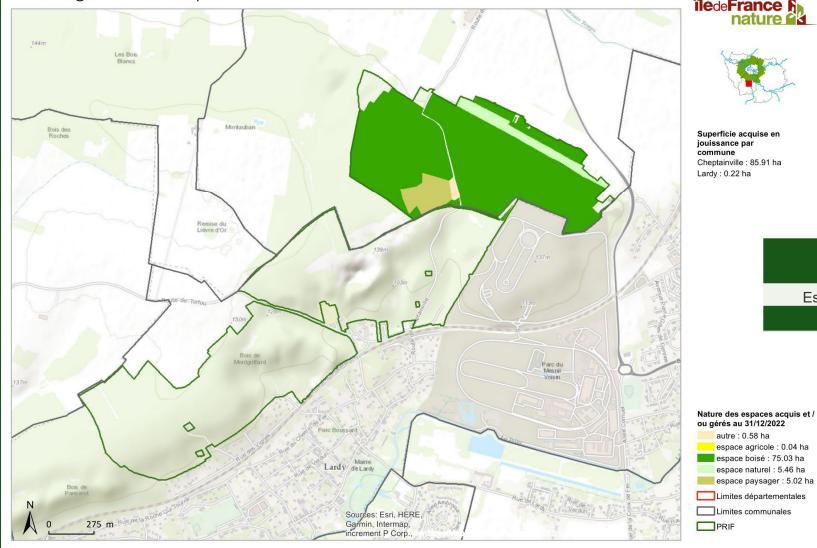
La compréhension des interventions par toutes les parties prenantes est essentielle : pour cela des **courriers d'information** à destination des élus et **des articles d'actualités** à destination du grand public sont régulièrement envoyés par Île-de-France Nature.

Des **panneaux d'information** sont également installés sur sites et renvoient vers les articles via un QRCode.

Concernant les coupes réalisées dans le cadre du document d'aménagement forestier, l'Agence est tributaire du calendrier d'autres acteurs (ONF, ...). Un délai de 2 ans maximum est notamment autorisé aux entreprises pour intervenir après le marquage des arbres.

Ces contraintes immuables font que l'Agence ne pourra pas toujours informer, en amont, des dates précises de démarrage de ces interventions.

LA FORÊT RÉGIONALE DE CHEPTAINVILLE



îlede**France f** nature

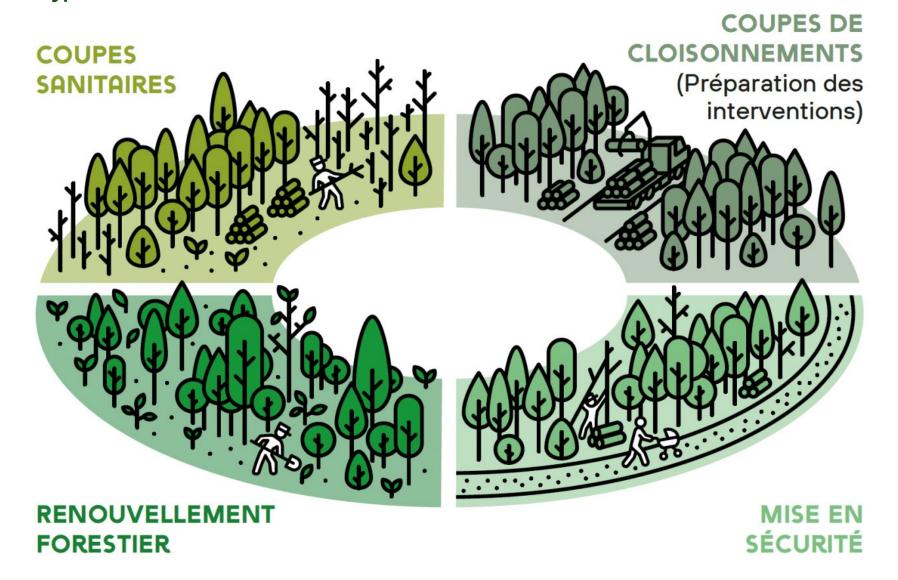
DEPENSES D'ENTRETIEN (bilan 2022)

Espaces Verts, Propreté, Régie, Interventions sylvicoles 23 310,93 € **TOTAL**

Données : AEV Île-de-France, 2023 - Réalisation : Ile de France Nature, Avril 2023

VISITE DE LA PARCELLE 13

Les différentes opérations de martelage réalisées en forêt régionale de Cheptainville préparent différents types d'interventions :





ETAT D'ASSIETTE 2024

FORÊT RÉGIONALE DE CHEPTAINVILLE





Légende



* L'état d'assiette est la liste des parcelles ou de parties de parcelles prévues pour être martelées une année donnée, avec indication de la surface à parcourir et du volume à exploiter et de la nature des coupes à réaliser.



CONTACT TERRAIN:

CONTACT SIÈGE:

Pierre BEGUIN

Lorraine WEISS

PARTOUT ET POUR TOUS



8 BOULEVARD VICTOR HUGO 93400 SAINT-OUEN-SUR-SEINE

T. 01 83 65 38 00 II contact@iledefrance-nature.fr

ILEDEFRANCE-NATURE.FR f⊠ ™ © ○